

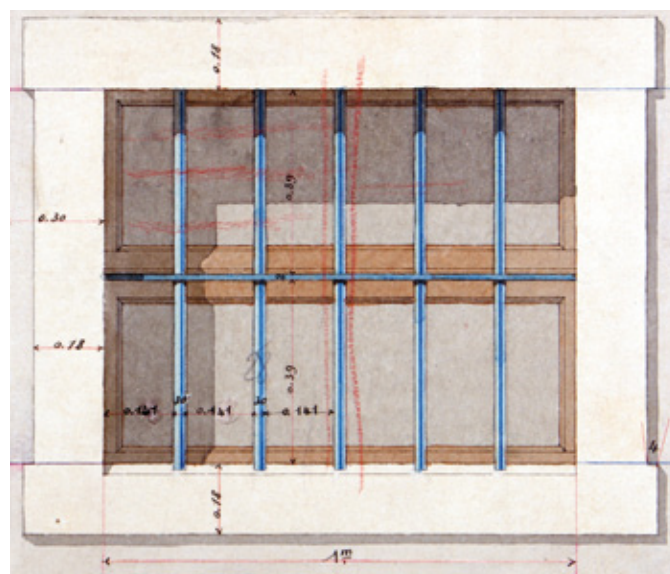
Connaissez  
-vous...?

Schon  
bekannt?

► Histoire fribourgeoise

## « SURVEILLER ET PUNIR » : QUELQUES LIEUX D'ENFERMEMENT FRIBOURGEOIS AUX XIX<sup>e</sup> ET XX<sup>e</sup> SIÈCLES

Le thème des lieux d'enfermement est particulièrement vaste. Une importante quantité de documents sur ce sujet se trouvent aux Archives de l'Etat. Seuls quelques lieux principaux du canton de Fribourg sont présentés ici, pour vous faire brièvement découvrir la vie quotidienne dans ces endroits. L'histoire, la gestion et l'architecture des bâtiments carcéraux sont évoqués ici en n'omettant pas de parler bien sûr de leurs « locataires ».



Plan d'une fenêtre d'une cellule ordinaire (détail)  
Projet d'agrandissement de la maison de force, 1892  
AEF CPI 66.2

Les lieux suivants sont présentés ici :

- La maison de correction en ville de Fribourg
- La maison de force en ville de Fribourg
- La prison des Augustins en ville de Fribourg
- Les établissements de Bellechasse

## La maison de correction de Fribourg

La maison de force a pour but de punir les grands criminels et la maison de correction quant à elle recherche à amender les petits malfaiteurs.

On remarque que le mélange des criminels et des correctionnels est mauvais, les premiers pouvant influencer les seconds.

Le Grand Conseil décide le 21 décembre 1815 de séparer le Schallenwerk (ancien nom de la prison, soit ouvrage des sonnettes, parce que les charrettes auxquelles les détenus étaient attachés portaient des sonnettes) en maison de force et en maison de correction.

Le 4 février 1819 le Grand Conseil crée la maison de correction et décide de l'installer dans les bâtiments de l'ancienne commanderie de St-Jean, à la Planche.

Le 28 juin 1820 le gouvernement rédige un décret à propos de l'organisation de cette prison (cf. Bulletin des lois, 1820, p. 184)

Les bâtiments ne subissent aucune transformation importante avant la construction d'une adjonction au bâtiment principal. Cet agrandissement, réalisé entre 1866 et 1868, améliore la disposition et l'organisation des lieux.

Théodore Corboud, directeur de la maison de force nous dit dans son livre *Les maisons pénitentiaires du canton de Fribourg et les réformes qu'il serait désirable d'y apporter* (Fribourg, St-Paul, 1890, p. 42): « Nous reconnaissons qu'en principe le système de dortoirs en commun est condamné par les lois de l'hygiène et de la morale ; mais, dans l'état actuel des lieux, nous croyons que l'administration a assez bien réparti ce bâtiment... ».

L'état des lieux est clairement précisé dans ce même livre. Sans plan, nous pouvons très bien nous imaginer la disposition des pièces. En 1890, le bâtiment est divisé en trois parties. La première comprend le rez-de-chaussée qui est occupé par la

section des hommes et peut recevoir 30 personnes; deux grands dortoirs, une salle de travail et une infirmerie composent également cette partie. Les détenus ne travaillant pas à l'extérieur sur les chantiers sont astreints à des travaux à l'intérieur de la prison. Ils pratiquent différents métiers - cordonnerie, vannerie, etc. - dans la salle de travail. Une cour permet aux détenus de prendre leur récréation ensemble.

La deuxième partie est affectée au directeur et au personnel ainsi qu'à la lingerie. Une cellule de punition appartient également à cette section.



Maison de correction jusqu'en 1915 (ancienne Commanderie de St-Jean), entre 1930 et 1960  
BCUF, Collection de cartes postales

La troisième partie est destinée quant à elle à la section des femmes et peut héberger 25 personnes; elle se compose de quatre dortoirs et d'une salle de travail où les femmes effectuent les travaux intérieurs et exercent les métiers de tailleuses, tresseuses, cartonnières, tricoteuses, etc. Une cour et une infirmerie complètent cette troisième partie.

Les causes des détentions dans la maison de correction sont multiples, mais très souvent il ressort un problème d'alcool ou de misère.

Théodore Corboud pose la question suivante (p.149) : « La boisson n'envoie-t-elle pas continuellement, devant nos tribunaux, des individus qui, sans elle, seraient restés honorables ? N'est-elle pas l'une des causes principales du mal en progrès ?... » Il continue en disant (p.156): « En relevant notre population par l'instruction, par la diminution des excès alcooliques, par la protection de l'orphelin et de l'enfant abandonné, nous arriverons incontestablement à arrêter dans une forte proportion les condamnations correctionnelles et criminelles... ».

Dès 1898, une partie des détenus de la maison de correction est envoyée à Bellechasse, seuls une dizaine de femmes et quelques hommes inaptes aux travaux demeurent encore à la maison de correction.

*Inventaire*  
*des meubles et effets appartenant à la Correction et leur situation au 31 Dec 1851.*

|   |  | Entée    |         | Sortie   |         |
|---|--|----------|---------|----------|---------|
|   |  | Quantité | Qualité | Quantité | Qualité |
| <i>Au Magasin</i>                         |  |          |         |          |         |
| <i>Bouteilles en bois/verre/journales</i> |  | 110      | 110     | 12       | 91      |
| <i>Bois en fût neuf</i>                   |  | 1        | 1       |          |         |

Comptes de la maison de correction, 1851. Détail de l'inventaire des meubles et effets appartenant à la maison de correction.

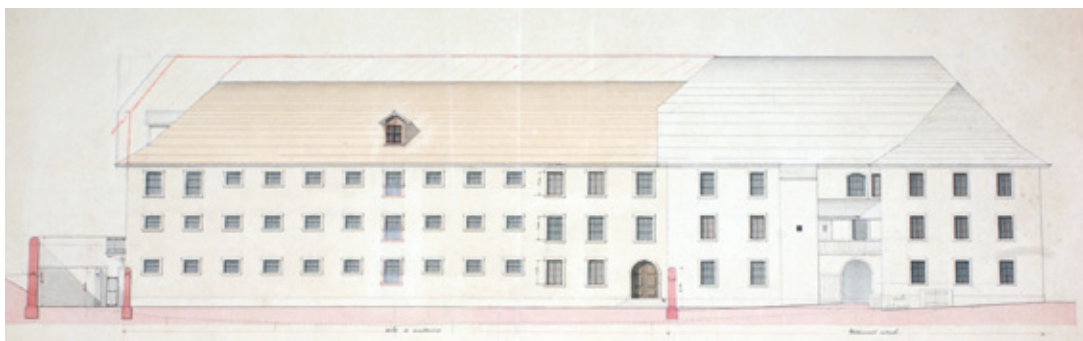
AEF DP IVb 30

L'arrêté du 13 juillet 1915 réglant l'organisation provisoire du pénitencier de Bellechasse et de la prison centrale de Fribourg dit, à l'article 22 :

« Dès le 1<sup>er</sup> août 1915, tous les hommes détenus à la maison de force et à la maison de correction seront transférés au pénitencier de Bellechasse. A cette même date, les individus incarcérés à la prison centrale des Augustins et les femmes détenues à la maison de correction seront transférés dans le bâtiment utilisé actuellement par la maison de force. Celui-ci sera affecté au service de la prison centrale et de la maison préventive pour le district de la Sarine, il portera le nom de prison centrale ».

Comme l'arrêté le précise, un remaniement complet du système pénitentiaire a lieu. Pour simplifier, la prison des Augustins est transformée et accueille les Archives de l'Etat, et la maison de force devient la prison centrale (prison de district). Tous les détenus des maisons de force et de correction sont transférés à Bellechasse.

La maison de correction (ancienne commanderie de St-Jean) est transformée par la suite en pavillon et mess des officiers.



Projet d'agrandissement de la maison de force, façade N-E, 1892.  
AEF CPI 66.2

### La maison de force

Comme mentionné précédemment, le Grand Conseil décrète le 21 décembre 1815, la séparation de la maison de force et de la maison de correction.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les détenus sont employés sur les routes du canton. Les hommes - mis à part ceux retenus dans le pénitencier par les travaux intérieurs, les décisions de justice, les maladies, l'âge (travail jusqu'à 70 ans, cf. code pénal) et les infirmités - sont employés à la construction des routes cantonales décrétée par le Grand Conseil.

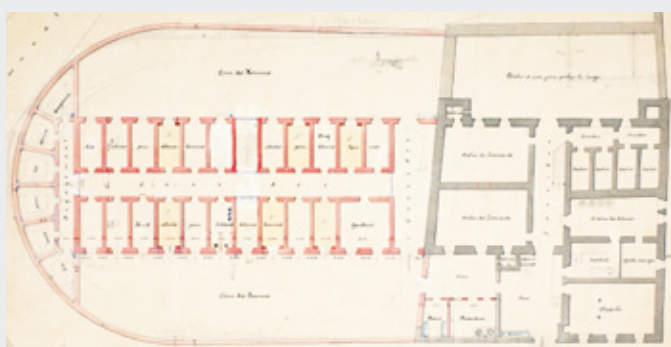
Des baraques sont construites sur les divers chantiers pour les y loger. Les dimanches et les fêtes, ainsi que les jours de mauvais temps étant chômés, les détenus peuvent en profiter pour faire des travaux personnels comme, par exemple, des travaux de vannerie, nattes, chaussons, etc. L'argent récolté - après le prélèvement du 1/4 pour la prison - grâce à la vente de ces produits leur est remis et ils peuvent avec ce pécule se procurer des aliments de leur choix ou accroître la somme qu'ils recevront à leur sortie de prison.

Les travaux extérieurs sont interdits aux femmes, elles sont occupées aux travaux intérieurs de la maison comme le blanchissage, la couture, etc.

Apparemment les détenus travaillent très bien et apprennent convenablement leur métier. Ceci est prouvé grâce à une lettre trouvée en consultant les différentes boîtes - encore partiellement répertoriées - de la Direction de la police. Le Conseil d'Etat écrit au directeur de la Police le 10 janvier 1896 et signale que la situation est difficile pour l'atelier des tisserands de la maison de force, car



La prison centrale actuelle (maison de force jusqu'en 1915).  
Photo Patrick Dey



#### A gauche:

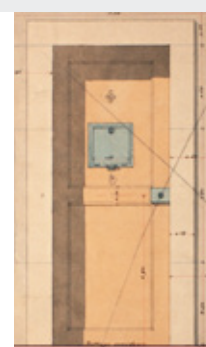
Projet d'agrandissement de la maison de force, rez de chaussée, 1892.

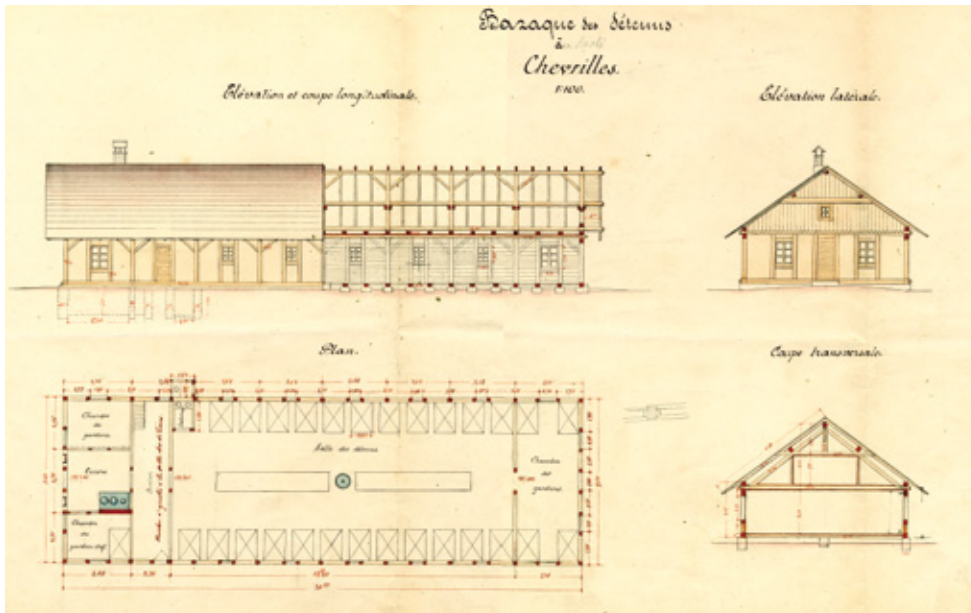
AEF CPI 66.2

#### A droite:

Plan d'une porte de cellule ordinaire de la maison de force (projet d'agrandissement de la maison de force, 1892).

AEF CPI 66.2





Baraque de Chevilles, transportée au Saali et ensuite à Heitenried, env. 1882. AEF, Fonds de l'intendance des bâtiments, non répertorié

étaient construites ces baraques et surtout la disposition de celles-ci. Très souvent, elles étaient démontées et déplacées sur d'autres chantiers.

La correspondance administrative nous donne de précieux renseignements sur la vie dans les baraques, sur le temps qu'il faisait ou le lieu où se trouvait le bâtiment.

Nous pouvons nous imaginer que la vie ne devait pas être toujours simple à l'intérieur de ces baraques et surtout par des temps de fortes chaleurs en été ou de grands froids en hiver.

il y a concurrence en ville de Fribourg, un ancien détenu fraîchement libéré ayant établi un atelier en ville.

La maison de force est agrandie suite au décret du 12 mai 1894. Terminé en 1897, cet agrandissement permet de compter à cette époque 54 cellules, dont 6 cellules fortes pour les détenus dangereux, des chambres pour les gardiens et gardiennes, des infirmeries et des cours qui permettent aux détenus de prendre l'air.

Les ateliers, la lingerie, la buanderie et le bureau du directeur se trouvent dans l'ancien bâtiment. Le compte-rendu de la police de 1897 souligne que les transformations ont trouvé l'approbation de tous ceux qui ont eu l'occasion de visiter les lieux.

Cette maison de force est devenue prison centrale, le 1<sup>er</sup> août 1915, suite à la réorganisation provisoire du pénitencier de Bellechasse.

Seule une partie des détenus est « logée » dans la maison de force, une autre partie est occupée aux constructions des routes.

Comme déjà mentionné, les détenus sont logés près des chantiers, dans des baraques en bois. Les gardiens dorment dans une chambre attenante au dortoir des forçats. Les plans des baraques qui nous sont parvenus, nous montrent la manière dont

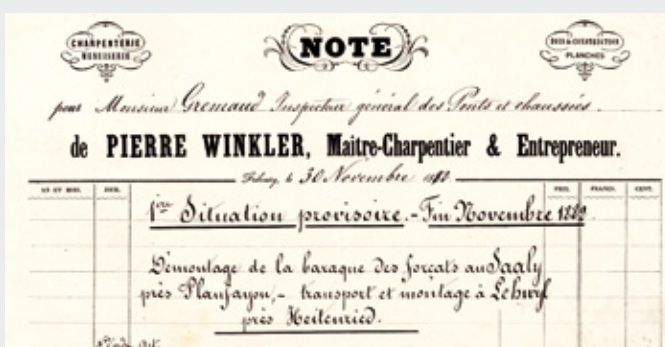
Une lettre du 23 mars 1907 du directeur de la maison de force au directeur de la police, nous explique un autre problème : un début d'incendie commence dans la baraque du chantier de Montborget. La lettre dit : « J'ai l'honneur de vous informer que ce matin, par voie téléphonique, le gardien chef, détaché au chantier de Montborget m'a fait savoir qu'un commencement d'incendie s'était déclaré à 4 heures et demie à la baraque de ce chantier...

**MAISON DE FORCE**  
Rapport de la Situation du 15 Décembre 1907

| DESIGNATION               | HOMMES     |          |            | FEMMES     |          |            | Total des détenus | Total gardiens |    |
|---------------------------|------------|----------|------------|------------|----------|------------|-------------------|----------------|----|
|                           | En service | En congé | En maladie | En service | En congé | En maladie |                   |                |    |
| Effectif total le 15 Dec. | 3          | 11       | 16         | 55         | 3        | 13         | 1                 | 55             | 69 |
| Augmentation              |            |          |            |            |          |            |                   |                |    |
| <b>Total</b>              |            |          |            |            |          |            |                   |                |    |
| Distribution              |            |          |            |            |          |            |                   |                |    |
| Effectif du jour          | 3          | 11       | 16         | 55         | 3        | 13         | 1                 | 55             | 69 |
| Départ :                  |            |          |            |            |          |            |                   |                |    |
| Au travail extérieur      |            |          |            |            |          |            |                   |                |    |
| " Montborget              | 1          | 1        | 5          | 15         |          | 5          |                   | 18             | 25 |
| " Dillendorf              | 1          | 3        | 1          | 8          |          | 1          |                   | 12             | 16 |
| En chambre, travail       | 1          | 1        | 5          | 10         | 3        | 3          | 1                 | 18             | 22 |
| Malades                   |            |          |            |            | 1        |            |                   | 1              | 1  |
| Au travail, par ordre de  |            |          |            |            |          |            |                   |                |    |
| En chambre, sans travail  |            |          |            | 6          |          | 1          |                   | 7              | 9  |
| <b>Total</b>              | 3          | 11       | 16         | 55         | 3        | 13         | 1                 | 55             | 69 |

Rapport sur la situation du personnel et des détenus de la maison de force, 15 décembre 1907.

AEF DPd 2241



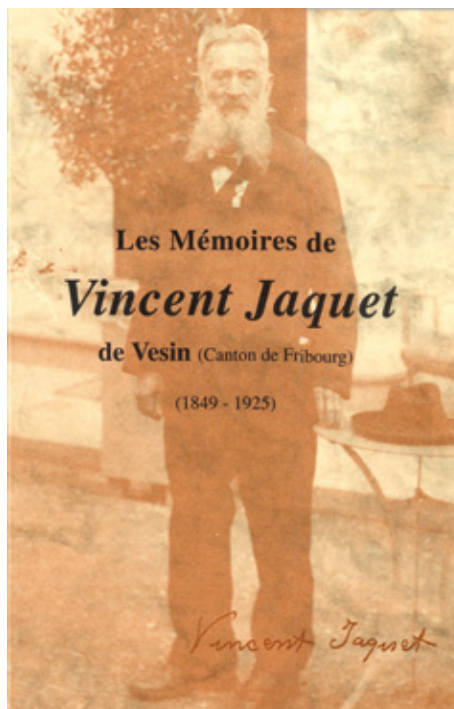
Ce sinistre sans trop grave importance est dû à un défaut de construction de la cheminée. Rien n'empêche que nos détenus puissent continuer à habiter le local ... » (AEF DPd 2241).

Les dangers de ces baraques construites en bois et chauffées par les moyens de l'époque, sont bien réels. Parmi la liste des soucis des gardiens, la sécurité figure en tête, car de nombreuses évasions ont lieu.

Une lettre du directeur de la maison de force au directeur de la police datée de 1885 (AEF DPd 2247), nous signale par exemple la tentative d'évasion d'un détenu - avec la complicité d'un autre - qui commençait à scier le plancher de la baraque. Cette même lettre nous informe qu'il porte les chaînes. Le directeur propose comme peine que

ce détenu et son complice soient punis de 21 jours de cachot au pain et à l'eau, et condamnés à payer les frais de réparations. Les gendarmes par contre sont récompensés d'une prime de 5 francs pour services rendus.

### Un détenu célèbre de la maison de force : Vincent Jaquet, ancien forçat (1849-1929)



Né à Vesin en 1849, cet ancien détenu condamné pour vols, fausse monnaie etc. écrit avec l'aide du curé de Montet (Broye) ses mémoires, publiées en 1950 et rééditées en 1998 par l'imprimerie Bernard Borcard à Estavayer-le-Lac.

Dès sa sortie de prison, il est aidé par la société de patronage, qui s'occupe des détenus libérés, et nous montre le parfait exemple d'une réinsertion réussie. Il se marie

en 1892 à l'église de Cugy, il est un travailleur acharné et décide de construire sa propre maison qu'il réalisera en une année, ceci en 1894 grâce à la générosité de nombreuses personnes.

Pour gagner sa vie, il effectue des travaux de menuiserie, mais cultive également des rosiers dans son jardin, culture qu'il apprend avec le temps; ces roses connaissent un grand succès et lui valent d'ailleurs de faire parler de lui lors d'un concours agricole.

Ce genre de mémoires ou de témoignages sont très précieux pour l'histoire. En parcourant ce livre, nous apprenons - mis à part la vie de Vincent Jaquet, ses erreurs, sa libération - quantité de choses sur la vie de l'époque, sur la vie dans les prisons et dans les baraques de chantier.

Lettre du directeur de la maison de force au directeur de la police cantonale, 16 août 1906.

« Par voix téléphonique le 15 crt à 6 heures et demi du matin le gardien chef Lauper me faisait savoir, que la veille à 8 heures et demi du soir le détenu X, âgé de 22 ans, condamné par la Cour d'assise du 1<sup>er</sup> ressort (Bulle) pour vol à 12 ans de maison de Force, s'était évadé du chantier de la baraque de Dirlaret... Il était 8 heures et demi du soir lorsque le détenu X frappa à la porte intérieure de la chambre des gardiens qui communique avec l'atelier de travail. Bondallaz gardien ouvrit la porte et lui demanda ce qu'il voulait. Le fugitif entra dans la chambre des gardiens... d'un bond, il se précipite à l'extérieur de la baraque par la porte de la chambre des gardiens, qui donne sur la rue et qui se trouvait ouverte vu la grande chaleur. Il s'élança à travers les champs, passait devant les domestiques de Messieurs Baechler et Tinguely et traversait champs de pommes de terre, de blé et haies. Les gardiens n'avaient pas perdu de temps. Tinguely et Piller prirent immédiatement leurs carabines et avec Bondallaz se mirent à la poursuite du fugitif... La poursuite par les gardiens et quelques campagnards continua, mais la nuit survint et l'orage se déchaîna dans ce moment et permirent au forçat de se cacher dans une haie, champs de pommes ou de blé... A-t-il été atteint par un coup de feu, nous ne pouvons le dire.

Le détenu s'est évadé ne portant sur lui que pantalon, souliers, chemise et les chaînes. Cette évasion est la plus audacieuse que j'ai connue jusqu'à ce jour... ».

AEF DPd 2311

#### De gauche à droite :

- Note pour le démontage de la baraque des forçats au Saali près Planfayon, 1882 (détail).  
AEF, Fonds de l'intendance des bâtiments, non répertorié
- Plan d'un bois de lit pour les détenus, 1884 (détail).  
AEF, Fonds de l'intendance des bâtiments, non répertorié
- Extrait du décret du Conseil d'Etat sur la transformation de l'ancien monastère des Augustins en prison, 1850.  
AEF Imprimés 2534

Sur la proposition du Conseil d'Etat,

#### DÉCRET :

1. L'ancien couvent des Augustins sera transformé en prison pour les prévenus appartenant au district de la Sarine et en maison de détention centrale pour les individus condamnés à un emprisonnement dépassant la durée d'un mois.

2. Le système de la séparation des différentes catégories de détenus servira de règle dans la nouvelle distribution de ce bâtiment et la destination de ses dépendances.

3. Il sera établi dans cette maison un logement pour le greffier, des locaux nécessaires pour l'instruction des procédures pénales, les archives pénales et, si possible, pour la tenue des assises et du tribunal d'arrondissement.

4. Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Donné à Fribourg, le 5 Mars 1850.

Le Président,

## La prison des Augustins



Ancienne prison des Augustins (photo de l'état actuel).

Photo Archives de l'Etat

Le couvent des Augustins, après sa suppression, est transformé en prison centrale par décret du 5 mars 1850.

Ce décret indique que : « l'ancien couvent des Augustins sera transformé en prison pour les prévenus appartenant au district de la Sarine, et en maison de détention centrale pour les individus condamnés à un emprisonnement dépassant la durée d'un mois... ».

Les autres prisons de districts étaient en général installées dans les châteaux des préfectures. Pour le district de la Sarine, il ne s'agissait pas d'un château, mais d'un ancien couvent, pas forcément le plus adapté à cette destination.

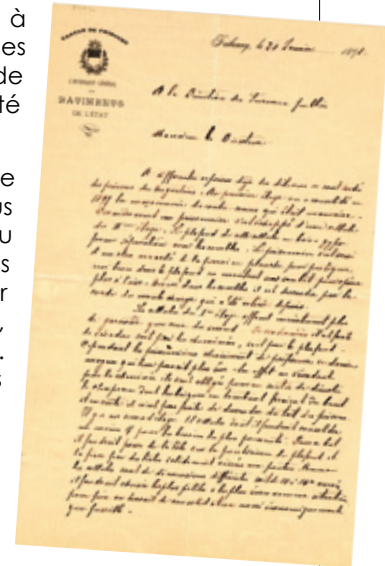
D'ailleurs, dans son rapport au Conseil d'Etat sur la réforme pénitentiaire dans le canton de Fribourg de 1914, la Direction de la police affirme qu' « il y aurait beaucoup à dire sur les bâtiments des Augustins au point de vue pénitentiaire. Sans parler du mauvais état des cellules. La disposition générale du pénitencier est des plus défectueuses, et cela se comprend, si l'on songe à la destination primitive de la maison. La surveillance effective des détenus y est presque impossible. Toutes les cellules ont leurs fenêtres du côté du rocher qui longe la Sarine, c'est dire que le passage du gardien est impossible de ce côté.... ».

De ce fait, on compte de nombreuses évasions.

Lettre de l'intendant des bâtiments au directeur des travaux publics, 20 janvier 1898. Il parle des travaux effectués pour améliorer la sécurité, mais également ceux à effectuer. (AEF DTP pr20)

« A différentes reprises déjà des détenus se sont évadés des prisons des Augustins. Au premier étage on a consolidé en 1897 la maçonnerie des contre cœurs qui était mauvaise. Dernièrement un prisonnier s'est échappé d'une cellule du 11ème étage. Le plafond de cette cellule en bois et gypse forme séparation avec les combles. Le prisonnier s'est servi d'un clou arraché de la paroi en planches pour pratiquer un trou dans le plafond en montant sur son lit pour opérer plus à l'aise. Arrivé dans les combles il est descendu par la corde du monte-charge qui a été retirée depuis.

Les cellules du 1er étage offrent maintenant plus de garantie que celles du second. De ces dernières il est facile de s'évader soit par les cheminées, soit par le plafond. Cependant les prisonniers choisissent de préférence ce dernier moyen qui leur paraît plus sûr. En effet en s'évadant par la cheminée ils sont obligés pour en sortir de démolir le chapeau dont les briques en tombant feraient du bruit et ensuite il n'est pas facile de descendre du toit des prisons... ».



Après la réforme pénitentiaire de 1915, la prison centrale des Augustins est déplacée dans l'ancienne maison de force dont les détenus ont été transférés à Bellechasse. La prison des Augustins est transformée par décret du 24 novembre 1916 pour recevoir les Archives cantonales, qui restent en ces lieux jusqu'en 2003.

## Les établissements de Bellechasse

En 1898 l'Etat achète le domaine d'Alphonse de Boccard. Le 18 mai 1899 une loi crée la colonie agricole de Bellechasse.

L'article premier de la loi dit : « Lorsque le juge estime

### Etat mensuel des journées des internés occupés

Mois de *Sept*

| Jour            | Date                  | Indication de temps :<br>beau, pluvieux, neigeux, etc. | Nombre<br>d'hommes au<br>travail | Nombre<br>d'hommes<br>en chambre | SYNDEX TRAVAIL<br>(travail et chambre) | Nombre d'heures<br>de la<br>journée de travail |
|-----------------|-----------------------|--|----------------------------------|----------------------------------|--|--|
| <i>Jeudi</i>    | <i>1<sup>er</sup></i> | <i>Varié</i>   | <i>80</i>                        | <i>2</i>                         | <i>82</i>                              | <i>1060</i>                                    |
| <i>Vendredi</i> | <i>2</i>              | <i>Pluvieux</i>  | <i>80</i>                        | <i>2</i>                         | <i>82</i>                              | <i>1060</i>                                    |
| <i>Samedi</i>   | <i>3</i>              | <i>Beau</i>  | <i>81</i>                        | <i>1</i>                         | <i>82</i>                              | <i>1060</i>                                    |
| <i>Dimanche</i> | <i>4</i>              |  |                                  | <i>82</i>                        | <i>82</i>                              |  |

### aux travaux de la Colonie du Grand-Marais

*Sept 1914*

| Observations et justifications sur l'emploi des journées et les travaux exécutés |                               |                               |                               |                               |                               |                               |                               |                               |                               |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Accidents et autres renseignements   |                               |                               |                               |                               |                               |                               |                               |                               |                               |
| Journées<br>au<br>Grand-Marais   | Journées<br>au<br>Bellechasse | Journées<br>au<br>Bellechasse | Journées<br>au<br>Bellechasse | Journées<br>au<br>Bellechasse | Journées<br>au<br>Bellechasse | Journées<br>au<br>Bellechasse | Journées<br>au<br>Bellechasse | Journées<br>au<br>Bellechasse | Journées<br>au<br>Bellechasse |
| <i>57</i>  | <i>5</i>                      |                               | <i>48</i>                     | <i>2</i>                      | <i>18</i>                     | <i>2</i>                      | <i>17</i>                     | <i>1</i>                      | <i>2</i>                      |
| <i>57</i>  | <i>5</i>                      |                               | <i>48</i>                     | <i>2</i>                      | <i>18</i>                     | <i>2</i>                      | <i>17</i>                     | <i>1</i>                      | <i>2</i>                      |
| <i>58</i>  | <i>5</i>                      |                               | <i>48</i>                     | <i>2</i>                      | <i>18</i>                     | <i>2</i>                      | <i>17</i>                     | <i>1</i>                      | <i>2</i>                      |



Maison de travail de Bellechasse, entre 1930 et 1933.  
BCUF, fonds photographique

De nombreux agrandissements et transformations suivront jusqu'en début du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'agriculture emploie bon nombre de détenus. L'état mensuel des journées occupées aux travaux de la colonie nous indiquent le genre de travail effectué et le temps qu'il fait quotidiennement.

Le culte, l'état sanitaire des détenus et la discipline sont importants. Les comptes-rendus annuels de la direction de la police nous fournissent des renseignements sur ces sujets. Ainsi, concernant la discipline, le compte-rendu de 1906 indique : « La discipline parmi les détenus en 1906 a notablement laissé à désirer à la colonie de Belle-Chasse. D'assez nombreux cas de refus de travailler, par rébellion ou simulation, d'insubordination, de paresse, etc., ont dû être réprimés, parfois sévèrement. Mais il faut particulièrement signaler la fréquence des

que l'infraction provient de l'abus habituel de la boisson, de l'inconduite ou de l'oisiveté, il peut, au lieu de la peine ou accessoirement à la peine, prononcer l'internement du condamné à la colonie agricole pour la durée d'un an au moins et de cinq ans au plus. Cette disposition n'est pas applicable aux infractions criminelles ».

La colonie agricole de Bellechasse reçoit ses premiers détenus au mois de juillet 1898, ces personnes sont destinées aux travaux agricoles. Ces condamnés sont concentrés dans un bâtiment provisoire qui a été élevé sur le domaine, cette construction est au départ une sorte de baraque en bois.

Le 1<sup>er</sup> août 1915 le conseil d'état arrête que tous les hommes détenus à la maison de force et de correction seront transférés à Bellechasse.

Des transformations et agrandissements ont lieu assez rapidement. On agrandit la colonie en 1900 avec 2 dortoirs (108 places) et une chapelle. Le pavillon des femmes est construit en 1915-1916.

En 1933 est consacrée l'église catholique que nous connaissons actuellement.

En 1937, une partie de l'ancienne colonie de 1898 s'étant effondrée, le Grand Conseil approuve les crédits pour la reconstruction.



Etat de l'ancienne colonie avant démolition de l'aile N-O, 1937.  
AEF Fonds de la Direction de la Justice, Bellechasse, non répertorié

évasions ou tentatives d'évasion. Les causes doivent être recherchées dans la difficulté pour le gardien d'exercer une surveillance constante sur chacun des internés. Ceux-ci sont très souvent dispersés sur le domaine et occupés à des travaux variés : cultures, soins du bétail, réparations... Au chantier de la Valsainte, la discipline a été meilleure ; il ne s'y est produit aucun des faits indiqués ci-dessus. »

Des détenus de Bellechasse étaient occupés au chantier de la Valsainte pour la construction des routes.

**A gauche :**

Etat mensuel des journées des internés de Bellechasse, août 1912.  
AEF DPd 1996

**A droite :**

Détenus travaillant sur le chantier de reconstruction de la colonie, 1937.  
AEF Fonds de la Direction de la Justice, Bellechasse, non répertorié



## Plainte d'un détenu concernant la viande servie

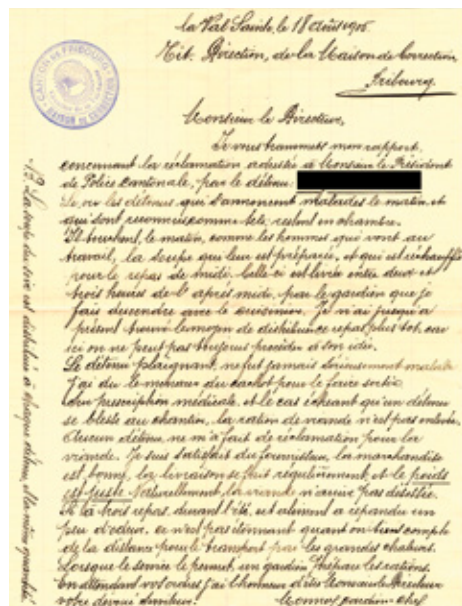
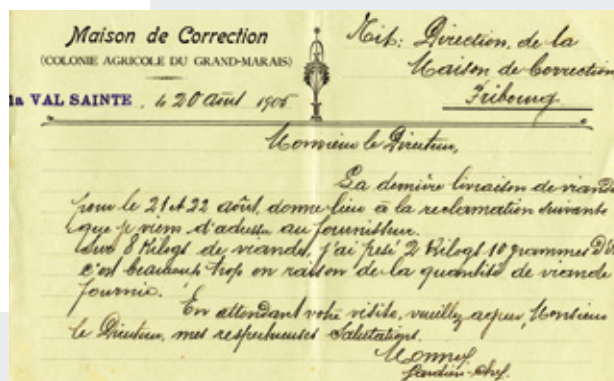
### En bas à gauche :

Lettre du gardien-chef du chantier de la Valsainte au directeur de la maison de correction, 18 août 1905.

### A droite :

Rapport du même gardien-chef précisant le poids d'os contenu dans la dernière livraison de viande, 20 août 1905.

StAF Bellechasse A 6697



En 1905, un cas assez surprenant a lieu. Le détenu X, de la maison de correction à Bellechasse, est employé au chantier de la Valsainte. Il s'en évade, mais est repris le soir même par les gendarmes vers le pont du Javroz (cf. AEF DPd 1939). Son dossier, conservé dans le fonds des archives de Bellechasse aux Archives de

l'Etat (AEF Bellechasse A 6697), nous fournit des renseignements sur cette personne. Suite à son évasion, il est condamné au port des chaînes pour un temps indéterminé, au cachot au pain et à l'eau pendant 21 jours, à la suppression des jours de grâce et à la suppression de la correspondance pendant 3 mois. L'évasion ayant eu lieu en mai, il fait reparler de lui en août de la même année, car il se plaint de la viande servie au chantier. Au mois de décembre, il écrit au directeur de la police lui demandant d'ordonner qu'on lui enlève ses chaînes, il reconnaît ses grandes bêtises et indique qu'il s'efforcera par sa bonne conduite et son travail de ne mériter aucun reproche de ses supérieurs. Cinq jours après sa lettre, le gardien-chef du chantier de la Valsainte écrit au directeur de la police que la conduite du détenu X n'est pas mauvaise et préavise favorablement à l'enlèvement des fers. Mais le même gardien informe également dans sa lettre que la bonne saison revenue, le détenu X cherchera encore sa liberté si une occasion lui paraît propice et que donc ce détenu est à surveiller de près. Une lettre du directeur de la police du 22 février 1906 adressée au directeur de la maison de correction précise que ses chaînes ne lui seront enlevées que fin mars 1906 (AEF DPd 1939). Nous pourrions nous intéresser aussi à toutes les prisons de districts, aux maisons de redressement,

aux projets de prisons non réalisés. Le but de cette fiche n'est pas de faire un article complet sur ce genre de lieux, mais plutôt de vous présenter un bref aperçu de l'histoire de ces endroits et donner envie aux chercheurs de toutes provenances de plonger dans ces archives pour en découvrir les richesses d'information.

Auteur: Patrick Dey  
Traduction allemande: Kathrin Utz Tremp  
Rédaction: David Blanck  
Photos: P. Dey, D. Blanck, E. Seewer, BCUF

### Littérature:

- Michel Foucault, *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris 1975
- Théodore Corboud, *Les maisons pénitentiaires du canton de Fribourg et les réformes qu'il serait désirable d'y apporter*, Fribourg, 1890
- *La réforme pénitentiaire dans le canton de Fribourg, Rapport au Conseil d'Etat présenté par la Direction de la Police*, Fribourg, 1914
- Théodore Corboud, *Rapport historique et statistique sur les prisons et pénitenciers de Fribourg*, Berne, 1901
- Henri Nuoffer (dir.), *Les établissements de Bellechasse 1898-1998*, Morat, 1998
- *Bulletins des lois*, 1820, 1899, 1915
- *Compte-rendu de l'administration*, 1897, 1906

### Sources:

- Archives de l'Etat de Fribourg (AEF)
- Dossiers de la Direction de la Police (DPd)
  - Intendance des bâtiments, non répertorié
  - Cartes et plans (CP I et CP II)
  - Titres de l'Etat
  - Préfecture de la Sarine (PF I)
  - Imprimés
  - Dossiers de Bellechasse (Bellechasse A), délais de consultation: 100 ans
  - Direction de la Justice, Bellechasse, non répertorié
  - Protocoles des délibérations du Grand Conseil

- Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg (BCUF)
- Fonds photographique fribourgeois
  - Collection de cartes postales

© Archives de l'Etat de Fribourg, décembre 2011  
Maquette: J.-Fr. Zehnder, Fribourg